

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

ID: 033-200083780-20250509-DE_2025_024-DE

DE_2025_024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le neuf mai deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations: 30 avril 2025

Étaient présents: Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Chantal GUEGUEN, Paul SALLES, Jean-Yves MERLET, Daniel COURRIAN, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Lucile FREVILLE, Frédéric BROUSSEAU, Cécile BAILLON, Elodie ROLLAND, Grégory DUPA, Romain NOYEZ

Pouvoirs:

Étaient excusés :

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Vente terrain lot D - Rue de la Croix

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'achat est parvenue en Mairie :

• De Monsieur Denis Muideblé pour le lot D de la division parcellaire A 620 à 626 de la rue de la croix, d'une superficie de 1299 m², et un prix de 46 € le m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- d'autoriser la vente du lot D, de la division parcellaire A 620 à 626, situé rue de la croix, à Monsieur Denis Muideblé :
 - pour une superficie de 1299 m²
 - pour un montant de 46 € le m², soit 59 754€ le terrain
- d'autoriser monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à cette transaction, notamment le compromis de vente et l'acte authentique devant notaire, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives y afférentes.
- de préciser que les frais afférents à la vente, y compris les honoraires du notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Ont voté 14 Pou

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance Brigitte BOSQ BOUSQUET

Le Président Alexandre PIERRARD